

Le conseil municipal s'est réuni le 10 février 2014

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de Mme Françoise GARNIER, adjointe au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	634 253,59 €
Recettes	1 180 542,70 €
Excédent	546 289,11 €

Section d'investissement

Dépenses	827 188,98 €
Recettes	570 712,36 €
Déficit	256 476,62 €

Excédent global de clôture 289 812,49 €

Hors de la présence de M. Jean-Charles LAMBERT, maire, le conseil municipal approuve à 12 voix pour le compte administratif 2013.

COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2013

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'excédent de fonctionnement de 546 289,11 €

* au compte R 002 pour un montant de 289 812,49 €

* au compte R 1068 pour un montant de 256 476,62 €

CONTRAT CAE SECRETARIAT

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un C.A.E. pour les fonctions d'aide au secrétariat à raison de 20 h/semaines pour une durée de 12 mois à compter du 4 mars 2014. L'Etat prendra en charge 95 % du SMIC horaire brut.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le remboursement par les assurances Groupama de Schiltigheim d'un montant de 4 203,38 € (vétusté déduite) concernant le choc d'un véhicule contre une lampe d'éclairage public rue des Jardins survenu le 11 septembre 2013.